

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	21
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	21
	Date de convocation	:	08/04/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient absents : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

---o0o---

**Associations
Subventions 2010**

---o0o---

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'accorder les subventions aux associations suivant la liste ci-dessous, sous réserve de la présentation par ces dernières du bilan financier de l'exercice passé :

- ACCA de TARTAS	:	1460,00 €
- ADIL des Landes	:	150,00 €
- Amicale Tarusate des Retraités	:	460,00 €
- Amitié et Loisirs	:	100,00 €
- L'Arbre à Pain	:	300,00 €
- Solidarité Bénin	:	180,00 €
- La Clé des Champs	:	100,00 €
- Clique et Harmonie Tarusate	:	8 000,00 €
- Club Taurin Tartas Bégaar	:	300,00 €
- Comité Départemental du Tourisme	:	100,00 €
- Association des Conjoints Survivants		
Section Tartas – Pontonx – Rion	:	100,00 €
- Coopérative Collège Public	:	510,00 €
- Chorale Do Ré Midouze	:	400,00 €
- F.J.E.P.		
(Foyer des Jeunes et d'Education Populaire)	:	10 000,00 €
- F.N.A.C.A. Tartas	:	100,00 €
- Sect. Mutilés du Travail	:	100,00 €
- Ass. Handisport Soustons	:	100,00 €
		.../...

- 1810° Div. Médailleurs Militaires	:	100,00 €
- Ass. des Modélistes de Tartas	:	100,00 €
- Association Noël Pour Tous	:	100,00 €
- OCCE Coop. Scol. Ecole Maternelle	:	1 800,00 €
- OCCE Coop. Scol. Ville Basse	:	3 144,00 €
et pour le Projet « A la découverte des enfants du Monde »		500,00 €
- F.C.P.E. – Ass. Locale Parents d’Elèves	:	300,00 €
- Société de Pêche l’Arribouille	:	300,00 €
- Pelote Basque Tarusate	:	250,00 €
- Pena Créo Que Si	:	350,00 €
- Ass. Dép. Pupilles Enseignement Public	:	300,00 €
- Ass. Pétanque Tarusate	:	380,00 €
- Prévention Routière	:	200,00 €
- Pédale et Stade Tarusate	:	26 000,00 €
- Secouristes Section Tartas	:	250,00 €
- Tartas Accueil	:	3 000,00 €
- Subventions exceptionnelles :		
MX Racing Team	:	1 500,00 €
Association des Maires de Charente-Maritime :		1 000,00 €
(pour les communes sinistrées par la tempête Xynthia)		

Ces sommes seront inscrites aux articles 6574, 657362 (CCAS) et 6745 du budget 2010.

Les aides accordées aux associations dans le cadre du Contrat Educatif Local ont fait l’objet de décisions antérieures (délibérations des 28/10/08 et 02/12/09).

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES